



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

AR Prefecture

043-214301624-20250707-DEL2025_077-DE
Reçu le 09/07/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-077

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT et Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : -

Absents :

Corinne TARGHETTA et Damien CASSOUX

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de procurations :	0
Nombre d'absents :	2

Objet : Création d'emploi permanent Assistant Communication Animation

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, indique que la création de l'emploi d'Assistant Communication Animation, correspondant à la déclaration de vacances n°O043250423000181, est justifiée par la mutation de l'agent occupant ce poste. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code,

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, précise que la nature des fonctions seront les suivantes :

- Coordination et mise en œuvre des activités et projets d'animation de la collectivité définis par les élus municipaux : carnaval, Foire des Pâquerettes, Animations estivales (concerts, levers-couchers de soleil, marchés de Noël), semaine bleue, halloween, Fêtes de Noël ...
- Coordination des associations locales : suivi du planning des réservations des salles et prêt de matériel, suivi de l'agenda des manifestations des associations (mise à disposition du matériel, affichage, publication ILLIWAP...), mise à jour des contacts et suivi des demandes de subvention
- Organisation des manifestations de la mairie et ses services : Vœux à la population, vœux au personnel communal, repas des aînés, forum des associations, animations médiathèque et musée...
- Préparation des cérémonies diverses : cérémonies commémoratives ou cérémonies à destination du personnel communal (remise de médailles, départ à la retraite ...)
- Gestion des équipements (espace scénique, filature, Grange, Gymnase...) et des animations qui y sont faites, état des lieux (entrant-sortant)
- Gestion de l'espace de coworking « Le Cowork' de Théodore », régisseur de recettes

Le niveau de rémunération s'établit à 366.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

AR Prefecture

043-214301624-20250707-DEL2025_077-DE
Reçu le 09/07/2025

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix pour, 18 voix, 1 voix contre et 1 abstention de :**
- - **CREER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, filière administrative pour le poste d'Assistant Communication Animation, dont les missions sont pré-définies. Rémunéré par référence à l'indice majoré 366., à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
 - **MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois dont la nouvelle composition figure en annexe (*joindre le nouveau tableau des emplois à la délibération, voir notre modèle de tableau des effectifs dans la base documentaire, thème Recrutement*) ;
 - **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012
 - **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

